



**District de Maine et Loire de Football**  
**COMMISSION DEPARTEMENTALE**  
**DE L'ARBITRAGE**  
**SECTION DISCIPLINE ARBITRES**

**PROCES VERBAL N°12 – SAISON 2022/2023**

Réunion du :	29 mars 2023
Responsable :	Hervé CESBRON
Présent(s) :	Hervé CESBRON, Jean Christophe JONCHERAY, Franck JOUSSEAUME
Excusé(s) :	Alain FOUQUET, Steve GABORIAU

➡ Les dossiers transmis par CDD concernent la période du 31 octobre 2022 au 22 mars 2023

➡ Les dossiers de désignations examinés concernent la période du 31 octobre 2022 au 12 mars 2023

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront à partir du 15/04/2023.

➡ La section transmet au bureau CDA 2 dossiers pour décision.

➡ La section a analysé les courriers reçus consécutivement aux décisions de la dernière réunion.

➡ La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :

- Retours de désignation tardifs.
- Les envois tardifs de rapport (supérieur à 48H après la rencontre).
- Le non-envoi de rapport
- Les manquements sur feuille de match.
- Les absences sur désignation.
- Lois du jeu

➡ En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :

- Des points de pénalité sur la note administrative pour 93 arbitres
- Des matchs de non-désignation pour 12 arbitres
- Une amende au club de l'arbitre pour 8 arbitres

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe où figurent les décisions prises. L'annexe du PV pourra être consulté sur Footclubs.

**Le Responsable de la section**

M. CESBRON Hervé